

Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'Aract Centre du 03 mars 2015

Les Administrateurs se sont réunis le 03 mars 2015 à l'hôtel NOVOTEL Orléans La Source sur convocation du Président, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Adoption du PV du précédent CA
- Point sur fonctionnement de l'Aract Centre
- Retour sur le Comité d'Orientation
- Programme prévisionnel d'activités 2015
- Budget prévisionnel 2015
- Questions diverses

Sont présents ou représentés :

Administrateurs titulaires :

Monsieur BIDEF	CFDT
Monsieur BRAUD	UPA représenté par Mme GHERISSI (Medef)
Monsieur COUTON	MEDEF
Monsieur DAVIET	CGPME
Madame GHERISSI	MEDEF
Monsieur LALEUF	CFE-CGC
Monsieur MICHEL-ANGLAREX	CGT
Monsieur PELE	FO
Monsieur OUDIANE	MEDEF représenté par M. COUTON (Medef)
Monsieur ROSSIGNOL	CFTC

Administrateurs suppléants :


Monsieur HODIMONT	MEDEF
Monsieur PERON	CGT
Monsieur SINGLAS	CFE-CGC

Absents excusés :

Madame BARD	CGPME
Monsieur DOUCHET	CFTC
Monsieur JARRY	FO
Monsieur MEYNENT	MEDEF
Madame PAC	CFDT
Madame PETIT	MEDEF
Monsieur TOMASI	UPA

Assistent également à la réunion :

Madame DELORME	Assistante de l'Aract Centre
Monsieur LEFAUCHEUX	Chargé de Mission de l'Aract Centre

cc 

La moitié au moins des membres disposant du droit de vote dans chacun des collèges étant présente ou représentée, le Conseil peut donc valablement délibérer.

Le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 décembre 2014.

Aucune remarque et/ou suggestion n'étant émises, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le point sur le management de l'Aract Centre est ensuite abordé. Le Président confirme l'information transmise par mail aux Administrateurs : Patrice LAUR a demandé une rupture conventionnelle, confirmée par écrit, signée le 11 février 2015. Cette dernière n'ayant pas été dénoncée par l'une ou l'autre des 2 parties au terme du 25 février 2015, le dossier est en cours d'étude à l'Unité Territoriale de la DIRECCTE du Loiret. Le délai officiel court jusqu'au 20 mars 2015. Sous réserve de l'accord de l'UT, il a été prévu, lors des négociations avec le Directeur, que son contrat de travail cesserait le 31 mars 2015. Actuellement en congé maladie jusqu'au 15 mars 2015, il solderait ensuite ses congés payés.

Pour répondre aux différentes questions des Administrateurs, les Présidents apportent les précisions suivantes :

- aucune partie n'ayant fait valoir ses droits de rétractation prévus par la loi, l'accord de chacune est réputé définitivement acquis.
- L'indemnité accordée est supérieure au minimum conventionnel (45 000 € contre 30 000 € ; la demande initiale était de 60 000 €) prenant en compte que l'indemnité de Pôle Emploi allouée au Directeur est différée de 6 mois.

Le processus de recrutement va être lancé en interne vis-à-vis du réseau Anact/Aract (le Directeur d'une Aract étant également Délégué Régional de l'Anact) et en externe.

Au regard des délais de recrutement, les Présidents envisagent une prise de poste au 01 septembre 2015. L'annonce devrait paraître dans la presse régionale, la presse spécialisée (Liaisons sociales ?) voire dans un support national généraliste (Les Echos ?). L'aide de l'APEC sera sollicitée.

Le Conseil d'Administration sera tenu informé de l'avancement du dossier.

Le point « le retour sur le Comité d'Orientation » est maintenant abordé.

En résumé du tour de table, il est souligné que :

- l'animation et la présentation étaient plus dynamiques et plus concrètes car davantage illustrées par les différentes interventions effectuées ou envisagées,
- les participants étaient moins nombreux que les autres années,
- le jeu de société « A l'Aract : le jeu sur les conditions de travail » a été unanimement apprécié. Il faut promouvoir ce support d'animation au niveau du Réseau Anact/Aract car c'est un bon vecteur, très adaptable au public, aux thématiques. Bonne initiative de l'Équipe,
- sur l'aspect prévisionnel 2015, la présentation des différents projets articulée via la qualité de vie au travail donne une vision globale très intéressante,
- Les thématiques présentées sont dans l'air du temps donc tout le monde s'y retrouve.

Le Président propose de procéder au vote au programme prévisionnel d'activités 2015.

Le programme prévisionnel d'activités 2015 est voté à l'unanimité.

CC 

Le projet de budget prévisionnel 2015 est ensuite présenté.

En préambule, l'assistante précise que ce projet est bâti sur la situation actuelle de l'Aract notamment au niveau des effectifs, donc des salaires, des charges,

L'effectif est composé de 7 collaborateurs : 1 Directeur, 1 Assistante Chargée d'Information, 5 Chargés de Mission dont 1 CDD à temps partiel (90 %) du 01 janvier au 31 décembre 2015 en anticipation de la charge de travail liée principalement aux prestations de services et aux pistes de conventionnements supplémentaires. Parmi les autres Chargés de Mission, Catherine COQUILLAT a souhaité travailler, à partir du 01 janvier 2015, à temps partiel (80 %).

Concernant les produits, seules les informations « sûres » à ce jour sont prises en compte. Des pistes de financements complémentaires sont cependant en cours d'élaboration.

Le montant total des conventions s'élève à 591 601 €

- Anact :
 - Convention annuelle : 127 270 €.
 - Fact : estimation du budget "animation" à 1 000 €.
- Direccte :
 - Convention annuelle en cours de finalisation. En portant le montant de cette dernière à 200 000 € contre 185 000 € les années précédentes, la Direccte souhaite afficher son soutien à l'Aract Centre.
 - La réalisation de la Convention "Compétences mode d'emploi" prévue initialement en totalité sur 2014 (soit 60 000 €) a pris du retard et se décale sur 2015 (39 231 €). Ce décalage est intégré tant dans les produits que dans les charges au niveau de la co-traitance.
- Conseil Régional :
 - Convention annuelle en cours d'élaboration. Comme la Direccte, le Conseil Régional souhaite démontrer son attachement à l'association et porte son financement à 200 000 € contre 190 000 € les 3 dernières années.
- Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité :
 - la convention initiale "territoires d'excellence" abondée par du FSE a pris fin le 15 Décembre 2014. Cependant, afin de poursuivre cette action, la DRDFE a alloué courant décembre 2014 un nouveau financement à hauteur de 24 100 €. La réalisation des actions couvre la période du 01 janvier au 31 juin 2015.

Prestations : total 48 550 €

- L'accompagnement sur les RPS du SDIS 36 prévu sur 2014 est décalé en totalité sur 2015 (14 800 €).
- L'intervention sur les RPS à la Banque Postale prévue initialement en totalité sur 2014 (18 525 €) se finira début 2015 (4 750 €).
- 3 nouvelles actions sont programmées : 2 accompagnements RPS et un GPS pour 29 000 €.

cc 

Formations : total 9 058 €

Alors que l'an dernier l'Aract Centre proposait des formations inter-entreprises (dont une a été annulée faute de participants), elle répond sur 2015 à des demandes spécifiques d'entreprises et organise les sessions en intra-entreprise. 5 vont débiter.


Pour finir sur les produits, il convient d'ajouter 32 € (cotisations des organisations), 4 578 € (avantage en nature relatif à la voiture de fonction du Directeur et indemnités journalières de la sécurité sociale), une estimation de produits financiers à hauteur de 1 000 € par rapport au portefeuille détenu et un report de ressources des exercices antérieurs de 3 510 € (convention Anact spécifique à l'outil CRM) ce qui porte **le total des produits à 658 329 €.**

En ce qui concerne les charges, les principales variations entre 2015 et 2014 portent sur :

- L'achat d'études et de prestations (39 231 € pour 2015 contre 98 360 € en 2014) : l'action "Compétences mode d'emploi" initialement prévue en totalité sur 2014 (60 000 €) est décalée pour partie sur 2015 (39 231 €). L'action "Égalité professionnelle" s'est soldée fin 2014 (27 360 €) et la capitalisation Club TMS (11 000 €) n'a pas été réalisée en 2014 et n'est pas prévue à ce jour dans la programmation 2015.
 - Locations immobilières (42 080 pour 2015 contre 47 726 € en 2014) baisse en lien avec l'arrêt du projet "Égalité professionnelle" qui prévoyait des locations de salles pour organiser les ateliers thématiques, les petits déjeuners, ...
 - Divers (compte qui regroupe les actions concernant l'organisation de manifestations) 2 900 € pour 2015 contre 47 772 € en 2014 en lien avec la fin des projets "Forum compétences" et "Égalité professionnelle".
 - Rémunération intermédiaire et honoraire : expert comptable 9 000 € pour 2015 contre 15 000 € en 2014 (décision du Conseil d'Administration d'effectuer une mise en concurrence et de changer d'expert à compter du 01 janvier 2015 au regard des prestations et du coût de ces dernières).
 - Publicité : baisse de 8 110 € en lien avec la fin des 2 projets "Forum compétences, "Égalité professionnelle" et avec le jeu "A l'Aract" réalisé l'an dernier. Intégration dans le budget 2015 de la mise en place de l'outil du Réseau Anact/Aract "CRM".
 - Déplacements : Augmentation en lien avec le recrutement du CDD du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.
-
- En ce qui concerne les charges de personnel, elles sont en augmentation en lien avec le recrutement du CDD mais atténuées par le passage à temps partiel d'une Chargée de Mission

Le budget prévisionnel se doit d'être équilibré.

Le total des dépenses est donc de 658 329 €.

CC 

Les administrateurs reviennent sur le coût du loyer qu'ils jugent très élevé. L'Aract dispose de 242 m² (parties communes incluses) qui permettent d'avoir 8 bureaux, une salle de réunion pour 8 /10 personnes mais mal "agencée".

Une réflexion sur l'achat des locaux avait déjà été envisagée les années passées. Une simulation financière pourrait être demandée au Crédit Mutuel. Attention cependant, il est rappelé que l'Aract est financée par des fonds publics.

Le bail a été renouvelé pour 3 ans et court jusqu'au 14 décembre 2016. Il doit être dénoncé avec un préavis de 6 mois soit avant le 13 juin 2016.

En attendant, les Administrateurs demandent à Mme DELORME de contacter le propriétaire pour tenter de négocier une baisse du loyer dès juillet 2015.

Le Président propose de procéder au vote relatif à l'adoption du budget prévisionnel 2015. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur PERON réitère sa demande faite au Conseil d'administration du mois de décembre 2014. Suite au renouvellement des mandats, 8 nouveaux Administrateurs ont rejoint le Conseil d'Administration de l'Aract Centre. Il serait intéressant qu'ils bénéficient de la formation "nouveaux administrateurs" organisée par l'Anact. Mme DELORME contacte l'Anact.

Monsieur BIDEET fait un retour d'information sur le séminaire "Qualité de vie au travail" organisé par l'Anact et auquel il a participé le 12 février 2015.

En préambule, il précise que l'Anact va organiser 2 séminaires thématiques par an. Les invitations des participants sont faites via les Administrateurs de l'Anact.

Concernant le séminaire du 12 février 2015, 4 ateliers se sont déroulés tout au long de cette journée :

- dispositifs et outils pour agir dans les secteurs d'activité,
- construction d'une politique "qualité de vie au travail dans les filières"
- questionnaires, indicateurs, diagnostics, Quelles méthodes ?
- accords Qualité de vie au travail : quels chemins pour les préparer ?


Monsieur BIDEET a trouvé les travaux très intéressants. Il transmettra aux Administrateurs les documents présentés lors de cette journée.

Le prochain séminaire aura lieu en octobre 2015.

Modification du calendrier statutaire :

Le prochain Conseil d'Administration programmé le 20 mars 2015 était initialement prévu à 14 H 00. Les Présidents souhaiteraient l'avancer à 9 H 30 le même jour.

Après étude des agendas, le changement d'horaire est entériné.

CC 

Rappel du calendrier des réunions statutaires 2015 : le Conseil d'Administration se réunira au Fongecif les :

- 20 mars 2015 à 9 H 30
- 24 avril 2015 à 14 H 00 (Assemblée Générale suivie d'un Conseil d'Administration)
- 22 juin 2015 à 13 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 00

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Vice-président.

